

206/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à 18 heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Sonia FLOCH ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Florent LE HERVÉ ; Rémy LE MEUR ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN

Absente : Françoise NORMAND

Procuration : Françoise NORMAND donne pouvoir à Paul UGUEN

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2023

**Objet : Fonds départemental de sécurité routière 2023**

Monsieur Le Maire indique que la commune de Guerlesquin peut bénéficier de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au travers du Fonds Départemental de Sécurité Routière du Conseil Départemental du Finistère via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2023 pour :

- La sécurité des cyclistes,
- La sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite,
- La sécurité des riverains,
- La sécurité des usagers des transports en commun.

Ce financement est un dispositif complémentaire aux financements éligibles au Pacte Finistère 2030.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier a été présenté au Conseil Départemental, qu'il y a lieu de valider par délibération.

Le projet présenté par la commune de Guerlesquin consiste en la sécurisation de la rue Even Gwen. Morlaix Communauté ayant entrepris des travaux de remplacement des canalisations eau potable et assainissement de la rue, l'enrobé va être réalisé. Les riverains se plaignent, malgré la zone 30 km/heure qui sera conservée, de la vitesse excessive des véhicules. Aussi, la commune souhaite entreprendre des travaux de sécurisation qui consisteront, en la création d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB ou Chaucidou), en l'aménagement de placettes surélevés et en la réduction de la largeur de la chaussée.

Ces travaux de sécurisation permettront d'améliorer la sécurité des modes doux et l'accessibilité, un usage partagé de la route et la réduction de la vitesse des véhicules.

Le montant du dossier présenté s'élève à 6 221 € H.T. (Fourniture et pose de panneaux, marquages au sol).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Éric CLOAREC